



INSTALLATION CANONIQUE DES DELEGUES PASTORAUX

C'est au cours de la messe dominicale que sont présentés les nouveaux délégués pastoraux. La célébration est présidée par l'archevêque, ou bien par le vicaire général, ou par un vicaire épiscopal.

Principaux rites de l'installation ⁽¹⁾

→Au début de la messe, après la salutation :

- Lecture de la lettre de nomination et présentation des délégués pastoraux

→Prière d'ouverture :

*Dieu qui as enseigné aux ministres de ton Église
à servir leurs frères
et non à se faire servir,
donne à NN. d'agir selon l'Esprit de l'Évangile,
d'être pleins de douceur dans leur service
et fidèles à te prier sans cesse.
Par Jésus-Christ...*

→Après l'homélie : remise de la charge pastorale

L'archevêque ou son vicaire se rend devant l'autel et appelle les délégués pastoraux.

L'archevêque ou son vicaire : Frères et soeurs, c'est l'usage de l'Église qu'en présence du peuple, l'évêque ou son représentant demande à ceux qui sont nommés délégués pastoraux d'une paroisse de s'engager à remplir les devoirs de leur charge, à maintenir et à développer la foi.

L'archevêque ou son vicaire : NN., voulez-vous fidèlement vous acquitter de la charge de la paroisse N. sous le regard du modérateur, le Père N. ?

Les délégués pastoraux : Oui, je le veux.

L'archevêque ou son vicaire : Voulez-vous prendre soin du peuple de Dieu qui vous est confié, vous montrer accueillant à tous, particulièrement aux pauvres et aux étrangers, et, à la suite du bon berger, rassembler les brebis dans le bercail du Seigneur, notre maître, en travaillant à la communion entre tous ?

Les délégués pastoraux : Oui, je le veux.

L'archevêque ou son vicaire : voulez-vous prier sans relâche pour le peuple de Dieu qui vous est confié, garder entier et pur le dépôt de la foi reçu du Christ et des Apôtres, et annoncer fidèlement l'Évangile ?

Les délégués pastoraux : Oui, je le veux, avec la grâce de Dieu.

L'archevêque ou son vicaire : en présence de l'Église, renouvez votre profession de foi, celle que vous avez reçue le jour de votre baptême.

Les délégués pastoraux renouvellent leur profession de foi en récitant le Symbole des Apôtres. Puis l'archevêque ou son vicaire les bénit :

*Regarde, Seigneur, tes serviteurs et tes servantes
qui acceptent la charge de délégué pastoral ;
par ta bénédiction, confirme leur disposition
pour qu'ils s'instruisent d'abord en méditant ta parole,
qu'ils se laissent guider par ta volonté.
qu'ils puissent à leur tour conduire leurs frères et soeurs
et te servir avec joie en même temps que ceux-ci.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.*

A la fin de la célébration, l'archevêque ou son vicaire donne la parole à l'un des délégués pastoraux pour qu'il donne quelques informations sur la paroisse. Puis il donne la bénédiction solennelle, invitant les délégués pastoraux à se mettre au pied de l'autel, devant l'assemblée :

*Dieu a manifesté dans le Christ
son amour et sa vérité.
Qu'il fasse de vous les messagers de l'Évangile
et les témoins de son amour dans le monde.*

L'assemblée répond : Amen.

*Le Seigneur Jésus a promis à son Église
sa présence jusqu'à la fin des temps.
Qu'il dirige vos pas et confirme vos paroles.*

L'assemblée répond : Amen.

*Que l'Esprit du Seigneur soit sur vous,
pour que vous alliez sur les chemins de votre paroisse
annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle
et guérir les cœurs brisés.*

L'assemblée répond : Amen.

Enfin il bénit toute l'assemblée :

*Et vous tous qui êtes ici rassemblés,
que Dieu tout-puissant vous bénisse,
le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.*

L'assemblée répond : Amen.

(1) Selon les particularités locales, ce déroulé peut faire l'objet de modifications.